



# Extrait du Registre des Délibérations

Direction Générale des  
Services  
Service des Assemblées  
et de la Réglementation  
SF/FDL/CP/FM/2016

du Conseil Municipal



## SEANCE DU MERCREDI 30 MARS 2016

L'an deux mille seize, le 30 mars à 18h00, les Membres du Conseil Municipal de la Ville du Mans, sur convocation et ordre du jour adressés et affichés le 24 mars 2016 sont réunis Salle Forum des Quinconces, sous la présidence de M. BOULARD, Maire.

**Sont présents** : M. J-C. BOULARD, Mme I. SEVERE, Mme C. BRULÉ-DELAHAYE, M. J. GOUFFE, M. B. BREUX, Mme M. SCHIAPPA, M. F. EDOM, Mme E. DEBOST, M. S. LOPES, Mme J. PEDOYA, M. Y. CALIPPE, Mme L. HAMONOU-BOIROUX, M. P. DELPECH, Mme C. N'KALOULOU, M. C. JEAN, Mme F. DUBOIS, Mme A. MATHIS, Mme R. KAZIEWICZ, Mme C. GOUHIER, Mme C. POUPINEAU, M. J-F SOULARD, Mme A-M. CHOISNE, M. T. TOUCHE, Mme F. PAIN, M. A. EL ARRASSE, M. T. SAMAIN, M. R. BATIOU, Mme M. KARAMANLI, M. O. BIENCOURT, Mme F. RAMBURE, M. A. AMMAR, Mme L. PEREZ, Mme S. MOISY, M. Q. PORTIER, M. A. PIGEAU, Mme E. MARTI, M. P. BOUGLER, M. Y. BROCHARD, M. J-M. BATAILLER, Mme I. PIVRON, Mme A. PEROT, Mme H. DUBREUIL-DEFRENNE, Mme C. MORANCAIS, M. K. EDOM, M. L. NOGUES, M. E. DUBOIS, M. L. VALMENIER, M. L. BORREMANS

**Absents et représentés** : M. C. COUNIL, Mme P. CHARTON, M. S. LE FOLL, M. R. BATIOU, Mme M. KARAMANLI, M. S. GUY, Mme L. PEREZ, Mme V. RIVRON, M. J-E. MAZERY

**Absent et excusée** : Mme A. BESNARD

**Votes par procuration** :

M. P. DELPECH pour M. C. COUNIL  
Mme C. POUPINEAU pour Mme P. CHARTON  
M. J-C. BOULARD pour M. S. LE FOLL  
Mme I. SEVERE pour M. R. BATIOU jusqu'à son arrivée  
M. O. BIENCOURT pour Mme M. KARAMANLI jusqu'à son arrivée  
et après son départ  
Mme F. PAIN pour M. S. GUY  
Mme C. N'KALOULOU pour Mme L. PEREZ jusqu'à son arrivée  
Mme C. MORANCAIS pour Mme V. RIVRON  
M. BATAILLER pour M. J-E. MAZERY

M. SAMAIN Thierry remplit les fonctions de Secrétaire.

Le Procès-Verbal de la séance du 25 février 2016 est approuvé.

Les Membres ci-dessus désignés ont signé au Registre après délibération en séance.